

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mil quinze
Le 28 août à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 août 2015
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE
EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – PÉNIGAUD
M SUTRE
POUVOIRS :
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN
MME MOUNIER a donné pouvoir à M BARRAL
MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a été nommé secrétaire.

2015-08-07 D

Objet : Renouvellement de la mise à disposition de Madame TAUZIA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le site de l'aire de loisirs de Combe à Roux a été transféré à la Communauté de Communes Braconne et Charente suite à la réalisation du bâtiment polyvalent.

Monsieur le Maire précise également que Madame TAUZIA a été mise à disposition 2 heures par semaine pour l'entretien des locaux (30 minutes le lundi et le vendredi pour faire l'état des lieux d'entrée et de sortie et 1 heure de ménage).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016, si la Communauté de Communes en fait la demande.

Monsieur le Maire précise que cette année, la convention de mise à disposition sera d'une durée de 8 mois car Madame TAUZIA a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 août 2016 et une autre convention sera faite lors du recrutement d'une nouvelle personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition
- autorise le Maire à signer l'arrêté de mise à disposition

Fait à Jauldes, le 31 août 2015

Le Maire
Eric SAVIN

